



	<b>DOCUMENT D'INFORMATION</b>
<b>MÉTÉO-FRANCE</b> <b>SG/RH/Pôle Recrutements Concours</b> 42 avenue Gaspard Coriolis BP 45712 31057 Toulouse cedex 1 Courriel : concours@meteo.fr	<b>CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL SUR TITRES D'ACCÈS AU CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX DE LA MÉTÉOROLOGIE</b>  <b>SESSION 2025</b>

<b>Nombre de postes offerts :</b>	<b>7</b>
<b>Date de début des inscriptions :</b>	<b>22 avril 2025</b>
<b>Date de forclusion des inscriptions :</b>	<b>23 mai 2025 – 12h00 (heure de Paris)</b>
<b>Date du jury d'admissibilité :</b>	<b>5 juin 2025</b>
<b>Date de l'entretien :</b>	<b>à partir du 23 juin 2025</b>

Ce document d'information permettant aux candidates et candidats de connaître la liste des compétences attendues pour chaque spécialité ouverte est établi en application du dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 11 mars 2022 fixant les règles d'organisation générale du concours externe spécial sur titres ainsi que la liste des spécialités d'accès au corps des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Il est complété par un dossier d'inscription annuel.

## **1. MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Toute demande d'inscription au concours externe spécial sur titres devra être formalisée au moyen de la fiche d'inscription spécifiquement établie et adressée **par courriel à [concours@meteo.fr](mailto:concours@meteo.fr)**.

**Attention :** le document « fiche inscription » doit être enregistré au format **NOM\_Prénom** et renvoyé par mail.

La date limite de réception de la fiche d'inscription est fixée au vendredi 23 mai 2025, 12h00, heure de Paris.

Le dossier d'inscription peut être obtenu :

- soit par téléchargement sur le site internet Météofrance.fr, <https://meteofrance.fr/enm>, rubrique Nos conditions d'admission – Ingénieurs/Concours externe spécial sur titres.
- soit par demande adressée par voie électronique à [concours@meteo.fr](mailto:concours@meteo.fr)

**Tout dossier parvenant au Pôle Recrutements Concours hors délais sera refusé sans autre formalité.**

Un accusé de réception vous sera envoyé par retour de courriel. Si 5 jours avant la date de forclusion, vous n'avez pas reçu cet accusé, il vous faudra prendre l'attache du pôle recrutements et concours via l'adresse [concours@meteo.fr](mailto:concours@meteo.fr).

## **2. CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR**

### **2.1. Condition de diplôme**

Ce concours est ouvert, par spécialités, aux candidates et candidats titulaires d'un diplôme classé au niveau 7 au sens du répertoire national des certifications professionnelles dans le domaine scientifique ou technique ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Ces conditions s'apprécient au plus tard à la date de réunion du jury d'admissibilité.

## Dérogations :

\* selon le décret n°81-317 du 7 avril 1981, peuvent faire acte de candidature, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats, les mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants.

\* selon l'article L221-3 du code du sport, les sportifs de haut niveau figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa de [l'article L. 221-2](#) peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats.

### **2.2. Condition de nationalité**

Vous devez posséder la nationalité française ou celle d'un autre État membre de l'Union européenne que la France ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou de l'Andorre, la Suisse ou Monaco.

À ce titre les candidats devront fournir une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité.

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire, mais vous devrez avoir acquis la nationalité française au plus tard à la date de réunion du jury d'admissibilité.

### **2.3. Condition du casier judiciaire**

Avoir un casier judiciaire sans mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants français et les autres ressortissants communautaires (bulletin n° 2 pour les ressortissants français).

## **3. AMÉNAGEMENTS PARTICULIERS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Afin de bénéficier d'un aménagement particulier lors du déroulement des épreuves (majoration d'un tiers du temps de composition, ordinateur, salle particulière, etc.) le candidat ou la candidate devra joindre impérativement un certificat médical au plus tard le **28 mai 2025**.

Ce certificat, établi moins de 6 mois avant le début des épreuves par un **médecin agréé** par l'administration dans les conditions prévues par le [décret du 14 mars 1986](#), précise la nature des aides ainsi que les aménagements nécessaires (la liste des médecins agréés est disponible auprès de chaque préfecture). Un certificat établi par le médecin de prévention ne pourra être pris en compte.

## **4. CENTRES DE CONCOURS**

L'**épreuve orale d'entretien** se déroulera exclusivement à Toulouse. Pour les candidats d'Outre-Mer, l'épreuve pourra être réalisée en visioconférence.

## **5. CONVOCATIONS**

Les candidates et candidats recevront une convocation écrite par courriel, dans le cas où ils seraient déclarés admissibles à l'entretien de recrutement, à l'adresse de messagerie électronique indiquée sur leur demande d'inscription, au moins 10 jours avant cet entretien.

La convocation précise l'adresse, le jour et les horaires de l'entretien.

**Il est de la responsabilité des candidates et candidats de s'assurer de la validité de l'adresse de messagerie électronique donnée.**

En cas de changement de coordonnées personnelles après la remise du dossier d'inscription, les candidates et candidats doivent en avvertir sans délai le pôle recrutement et concours. Le pôle ne pourra être tenu responsable de toutes difficultés liées à un changement de coordonnées personnelles.

## **6. ÉPREUVES**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 mars 2022 fixant les règles d'organisation générale du concours externe spécial sur titres ainsi que la liste des spécialités d'accès au corps des ingénieurs des travaux de la météorologie, les candidates et candidats constituent un dossier d'inscription comportant une

copie des titres ou diplômes requis et un dossier de sélection à transmettre au service gestionnaire du concours au plus tard à la date de clôture des inscriptions et comportant :

- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation de deux pages maximum ;
- une note de six pages maximum décrivant les emplois éventuels qu'ils ont occupés et la nature des activités et travaux réalisés, en indiquant leur participation personnelle. La liste des références des publications des candidates et candidats peut être jointe à cette note.

Le jury procède à l'examen des dossiers des candidates et candidats et établit, par ordre alphabétique et par spécialité, la liste des candidates et candidats autorisés à se présenter à l'épreuve d'entretien.

Le candidat ou la candidate est convié à un entretien avec le jury portant sur l'adéquation de son profil aux postes, ses études et éventuellement ses travaux personnels et, s'il y a lieu, sur son activité professionnelle et extraprofessionnelle. Cet entretien permet d'apprécier la compétence et l'aptitude à exercer les fonctions d'ingénieur des travaux de la météorologie (durée : **quarante-cinq minutes**). Une partie de cet entretien pourra se tenir en langue anglaise.

Les candidates et candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'[article L. 412-1 du code de la recherche](#), présenter leur parcours doctoral en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche. Cette présentation prend la forme d'une fiche de synthèse décrivant leurs mémoires universitaires et notes d'études ainsi que la liste de leurs publications.

## **7. RÉSULTATS**

À l'issue de l'entretien de recrutement, le jury établit une liste de classement des candidates et candidats admis, par ordre de mérite, et par spécialité et, dans le même ordre et le cas échéant, une liste complémentaire.

Les résultats d'admissibilité et d'admission seront mis en ligne sur le site internet de Météo-France : <https://meteofrance.fr/enm>.

Chacun des candidates et candidats non autorisé à se présenter à l'épreuve d'admission en sera informé par courriel.

## **8. NOMINATION ET SCOLARITÉ**

Les agents ou agentes recrutés par le présent concours sont nommés ingénieur(e)s des travaux de la météorologie stagiaires pour une durée d'un an.

Pendant leur année de « stage », ils suivent un parcours de formation à Toulouse, sous l'autorité du ou de la cheffe de service au sein duquel ils sont affectés, conçu pour faciliter leur prise de poste et leur permettre de mieux appréhender les spécificités du statut de fonctionnaire. Ce parcours de formation est adapté en fonction du cursus et de l'expérience professionnelle de chaque lauréat ou lauréate et de la spécialité de recrutement. Il est composé de modules obligatoires, d'une durée minimale de deux semaines, et de modules spécifiques, dont la durée et le contenu seront déterminés lors de l'affectation de l'agent dans le service. Il est à noter que cette année de stage ne comprend pas de scolarité au sein de l'École nationale de la météorologie à proprement parler. Elle vise principalement à accompagner les lauréats dans leur prise des fonctions et à les former aux compétences requises dans l'exercice de leurs missions.

À l'issue de ce stage, ceux d'entre eux qui ont eu les résultats exigés (appréciés par le chef de service) sont nommés et titularisés dans le grade d'ingénieur des travaux de la météorologie dans les conditions fixées par l'article 11 quater du décret du 5 mars 1965 précité. Une durée minimale de 3 ans est recommandée sur le poste.

Ceux d'entre eux qui n'ont pas eu les résultats exigés pour être nommés et titularisés peuvent être autorisés à titre exceptionnel, par décision de la présidente-directrice générale de Météo-France, à effectuer un stage supplémentaire. Ceux d'entre eux qui n'ont pas eu les résultats exigés et qui n'ont pas obtenu cette autorisation ou qui n'ont pas eu les résultats exigés à l'issue de ce stage supplémentaire sont soit réintégrés dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine, s'ils avaient la qualité de fonctionnaire avant leur réussite au concours, soit licenciés.

## **9. LE CORPS DES ITM**

Les ingénieurs des travaux de la météorologie sont régis par les dispositions du décret n° 65-184 du 5 mars 1965 relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie.

### **a) Les missions**

Les ingénieurs des travaux de la météorologie forment un corps classé dans la catégorie A prévue à l'article L. 411-2 du code général de la fonction publique et ont vocation à exercer leurs fonctions au sein de l'établissement public Météo-France.

Ils participent aux activités afférentes aux missions de l'établissement public Météo-France.

Ils peuvent notamment participer à des travaux d'études, de recherche et d'expertise dans les domaines scientifique, technique et environnemental.

Ils peuvent, en outre, être chargés de fonctions ou missions particulières, notamment auprès de l'administration centrale, d'un organisme international ou dans un poste d'enseignement.

Les ingénieurs divisionnaires des travaux de la météorologie sont, sous l'autorité des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ou éventuellement de fonctionnaires de corps équivalents, chargés de départements ou de sections importantes de départements de la direction générale de Météo-France, adjoints à des responsables d'unités importantes des services techniques centraux ou des services territoriaux, ou responsables d'unités dans ces mêmes services de Météo-France.

Ils peuvent également être chargés de fonctions spéciales d'exploitation, notamment celles de cheffe prévisionniste, de fonctions d'étude, de recherche, d'expertise ou d'enseignement dans les domaines scientifique, technique et environnemental, ainsi que de missions auprès d'un organisme international.

Les ingénieurs des travaux de la météorologie hors classe exercent les fonctions qui correspondent au niveau le plus élevé de responsabilité.

### **b) La répartition par grades**

Le corps des ingénieurs des travaux de la météorologie comprend trois grades :

1° Le grade d'ingénieur des travaux de la météorologie hors classe qui comporte cinq échelons et un échelon spécial ;

2° Le grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie qui comporte neuf échelons ;

3° Le grade d'ingénieur des travaux de la météorologie qui comporte dix échelons.

### **c) Avancement**

Les avancements de grade dans le corps des ingénieurs des travaux de la météorologie et l'avancement à l'échelon spécial du grade d'ingénieur des travaux de la météorologie hors classe ont lieu au choix, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement.

### **d) Éléments de la rémunération principale**

La grille indiciaire du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie est précisée à l'article 2 du Décret n° 2010-390 du 19 avril 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains personnels de l'établissement public Météo-France.

Afin de positionner les lauréats du concours sur la grille indiciaire évoquée ci-dessus, leurs expériences professionnelles sont valorisées dans le respect des dispositions du Décret n°2006-1827 du 23 décembre 2006 relatif aux règles du classement d'échelon consécutif à la nomination dans certains corps de catégorie A de la fonction publique de l'État (cf articles 7 et 9 notamment).

La rémunération principale (traitement indiciaire brut) est complétée par des primes et indemnités dépendant du poste tenu.

## **10. Organisation du concours par spécialités**

La liste des spécialités est la suivante :

- diffusion de l'information météorologique et climatique ;

- marketing ;
- vente ;
- informatique ;
- télécommunications, réseaux informatiques et sécurité ;
- mesure atmosphérique, par télédétection par radar et in situ, physique et traitements associés ;
- mathématiques appliquées, sciences des données et intelligence artificielle ;
- génie logiciel et exploitation du calcul à hautes performances ;
- sciences de l'atmosphère, de l'océan et du climat ;
- sciences et techniques connexes aux sciences de l'atmosphère, de l'océan et du climat et nécessaires pour les applications au bénéfice des clients.

Une décision de la présidente-directrice générale de Météo-France fixe la liste des spécialités ouvertes chaque année.

La liste des compétences attendues pour chaque spécialité ouverte pour la session en cours figure en annexe du présent document d'information.

## ANNEXE

### Liste des spécialités et ouvertes en 2025

#### Spécialité Sciences de l'atmosphère, de l'océan et du climat

5 postes (localisés à Roissy, Orly, Lille, Mérignac, Toulouse ou en Martinique)

##### Savoirs faire attendus

Vous savez utiliser les outils de prévision.

Vous maîtrisez les techniques de prévisions probabilistes.

Vous êtes capable d'agir en situation de stress.

Vous savez gérer une situation de crise.

Vous maîtrisez les techniques de prévisions d'avalanche, de prévision routière et de prévision marine.

Vous maîtrisez les aspects techniques et scientifiques de Météo-France.

Vous savez travailler en équipe et en réseau.

Vous avez des connaissances en physique de l'atmosphère, ainsi qu'en hydrologie et nivologie.

Vous êtes au fait des informations météorologiques et des études sur la qualité de l'air.

Vous avez des connaissances en métadonnées.

##### Savoirs être appréciés

Vous avez le sens de l'analyse, de l'organisation et des relations humaines.

Vous faites preuve d'autonomie, de réactivité et de pro-activité.

Vous avez un esprit de synthèse.

Vous êtes en mesure de pouvoir occuper un poste en horaire permanent, avec des vacations de nuit.

#### Spécialité informatique

2 postes (localisés à Toulouse ou Saint-Mandé)

##### Savoirs faire attendus

Vous connaissez les systèmes Microsoft Windows10+/Serveur2012+, Active Directory.

Vous connaissez l'environnement Linux.

Vous disposez de connaissances en systèmes d'information et de sécurité informatique.

Vous connaissez les logiciels d'administrations (MDT, WDS, BMC, WSUS).

Vous connaissez les systèmes de gestion de bases de données.

Vous vous y connaissez en développement informatique (Python, C) et en DevOps.

Vous connaissez les outils bureautiques divers dont suite Microsoft Office et suite Libre Office.

Vous connaissez la virtualisation des serveurs.

Vous savez travailler en équipe et avez le sens des relations humaines.

##### Savoirs être appréciés

Vous avez le sens de l'analyse, de l'organisation.

Vous faites preuve d'autonomie et de polyvalence.